



Conseil des droits de l'homme

19^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Albanie

Genève, le 29 avril 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Albanie et la remercie pour son rapport national.

La Suisse est particulièrement concernée par les lacunes qui prévalent en matière de protection des droits des enfants. En effet, les enfants sont encore trop souvent l'objet de violences et de contraintes, allant parfois jusqu'au trafic d'êtres humains, au travail ou à la prostitution forcés. Dans ce dernier cas, le statut de victime ne leur est d'ailleurs pas reconnu et les enfants se voient poursuivis pour prostitution et condamnés à purger leur peine avec les condamnés adultes. Cette situation, entre d'autres, met à mal les principes promus en matière de justice juvénile ainsi que la réintégration sociale future des enfants. **La Suisse recommande aux autorités albanaises de prendre les mesures nécessaires ainsi que d'adopter les lois qui s'imposent afin de permettre une meilleure protection des droits des enfants.**

La Suisse félicite l'Albanie pour l'adoption de la loi sur les discriminations. Cependant, la discrimination basée sur le genre ainsi que sur l'orientation sexuelle est encore trop présente. C'est pourquoi **la Suisse recommande à l'Albanie de veiller à une stricte mise en œuvre de sa nouvelle législation, ainsi que d'adopter de nouvelles dispositions interdisant également la discrimination basée sur la nationalité.**

A ce titre, la Suisse déplore que le statut de minorité ne soit pas accordé à la communauté égyptienne. La Suisse s'inquiète également de la situation de cette communauté, ainsi que celle de la communauté Rom. Celles-ci sont discriminées en particulier quant à leurs conditions de vie, de travail et quant à leur accès à l'éducation. **La Suisse recommande donc à l'Albanie de mettre fin aux discriminations des communautés Rom et égyptienne, et d'accorder le statut de minorité à la communauté égyptienne.**

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve